



RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200608-D00608210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 8 juin 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 mai 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN (à compter de la question n° 12).

**Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

**Absents :**

M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY et M. Gérard VAN HELLE.

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT donne pouvoir à Mme Catherine COMTE DELEUZE (à compter de la question n° 8), M. Yves-Michel DAHOU donne pouvoir à Mme Carine MICHEL, Mme Danielle DARD donne pouvoir à M. Pascal CURIE, Mme Béatrice FALCINELLA donne pouvoir à Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON donne pouvoir à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 8), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 15), M. Dominique SCHAUSS donne pouvoir à M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à Mme Christine WERTHE, M. Michel OMOURI donne pouvoir à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 20. Offre de loisirs et d'activités estivales 2020

Délibération n° 2020/006082

## Offre de loisirs et activités estivales 2020

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

### 1 - Préambule

Avec la crise du COVID et les départs en vacances qui s'annoncent compliqués voire compromis, la demande des bisontins en matière de loisirs sportifs, éducatifs ou culturels va être forte. La Ville de Besançon a décidé de considérablement renforcer les actions traditionnellement proposées, tout en les adaptant au contexte sanitaire que nous subissons. Par exemple, l'ouverture des piscines municipales sera préservée avec des modalités très spécifiques détaillées dans un rapport au Conseil Municipal dédié.

Par ailleurs, une nouvelle offre complémentaire, s'appuyant sur les services municipaux et sur les acteurs locaux (tissu associatif, éducation nationale,...) est en préparation afin de constituer un ensemble d'activités ambitieux et ouvert largement aux enfants et aux jeunes.

Cette offre globale a pour ambition de :

- **proposer un programme de loisirs et d'activités aux jeunes et familles ne pouvant pas partir en vacances,**
- **retisser le lien entre et avec les habitants au sortir du confinement,**
- **élargir et renouveler l'offre habituelle d'activités en intégrant le contexte sanitaire,**
- **s'appuyer sur les associations tout en soutenant le secteur associatif**

Cet ensemble de propositions reste à affiner mais, compte tenu de l'urgence à présenter ce programme pour la période estivale, il est nécessaire d'en délibérer dès maintenant. Il convient toutefois d'envisager un éventuel réajustement du budget de ces opérations lors d'une prochaine décision modificative, mais aussi d'habiliter M. le Maire à mettre en œuvre ces actions après concertation avec les partenaires et notamment l'Etat et l'Education Nationale ; un bilan en sera présenté au Conseil Municipal de septembre.

### 2 - Vital'été 2020

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois, dans le but d'élargir l'offre d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances.

Vital'Été est fréquentée majoritairement par un public bisontin (59 %) dont la majeure partie habite le quartier de Planoise, mais cette opération accueille également des familles et des jeunes de l'Agglomération et hors Agglomération.

**Cette édition 2020 de Vital'été sera une édition inédite, incluant des ajustements majeurs pour satisfaire une organisation adaptée à la situation sanitaire post crise du COVID-19.**

Vital'Été ouvrira en continu du mardi 7 juillet au samedi 22 août 2020 (dates prévisionnelles, soumises à la validation de l'action par l'autorité administrative en lien avec l'évolution de la situation sanitaire).

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

### **Adaptations sanitaires :**

L'opération Vital'Été fonctionne habituellement en libre accès, sur un principe de non-inscription. En raison du respect des prescriptions sanitaires qui s'imposent pour l'organisation d'activités sportives et aux rassemblements, il ne sera pas possible de fonctionner de cette manière en 2020.

**Aussi, pour cette édition 2020, l'accès à Vital'été se fera sur réservation préalable en ligne d'un jour et d'un créneau d'activité. La capacité d'accueil de chaque site d'animation sera réduite afin de correspondre aux exigences sanitaires. Le principe de gratuité sera bien évidemment maintenu.**

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est donc modifié en conséquence. Il est annexé à la présente délibération.

### **Organisation générale**

Après plus de quinze ans d'expérience et forte de son succès, Vital'Été 2020 s'adaptera et s'organisera selon des modalités inédites avec les axes ci-dessous :

- **ouverture en continu des espaces et animations, du mardi 7 juillet au samedi 22 août 2020**, soit 7 semaines, du mardi au samedi de 14h15 à 16h15 et de 16h45 à 18h45 à l'exception des jours fériés, soit une ouverture durant 132 h cet été sur 3 sites,
- **une exploitation de 3 sites principaux (Complexe Sportif Michel Vautrot - Complexe sportif Léo Lagrange / Palais des sports - Complexe sportif des Orchamps),**
- **les espaces sportifs** : variables selon les sites, ils sont organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports,
- **l'espace « Pitchoun's » parents-enfants 0-6 ans**, assuré par les pôles enfance des Maisons de Quartier Municipales ne sera pas activé de façon centralisé comme il est d'usage, mais les plus petits pourront bénéficier d'accueil au sein des maisons de quartiers sur les espaces parents/enfants.
- **l'espace « Arts & Création »** (+ de 6 ans) coordonné et animé par les Francas du Doubs, avec la participation d'intervenants socioculturels d'associations locales (danses, poterie, arts plastiques, cirque...),
- **l'espace « Convivial – Détente »** ne sera pas activé pour cette édition 2020, du fait de la sensibilité particulière liée à la vente de denrées alimentaires en cette période post crise sanitaire,
- **l'espace « Sciences & Environnement »**, coordonné par la Mission Développement Durable. Cet espace a pour objectif de proposer des activités ludiques permettant d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, le tout dans une démarche de découverte scientifique et expérimentale,
- **l'espace « Sante(z) vous bien ! »** avec la mobilisation de la Direction Hygiène-Santé et de ses partenaires pour l'animation d'ateliers ludiques, spectacles, forum d'échanges autour de la sensibilisation à des thématiques sport/santé. (3 semaines),
- **un espace « Cultures Urbaines »**, coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités urbaines sportives, artistiques et culturelles durant 3 semaines. Action menée dans le cadre de la convention Cultures Urbaines 2019-2021 (Direction Sports, Vie des Quartiers et Pôle Culture).

### **Déclinaison Budgétaire**

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- Espaces Sportifs (74,5 K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long des 7 semaines d'ouverture, la Direction des Sports procède, en complément des dépenses relatives à l'investissement des personnels permanents :

- au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Les subventions présentées ci-dessous constituent un premier versement pour les associations déjà engagées dans l'action. D'autres associations viendront compléter le programme actuellement en cours d'élaboration. Une subvention sera alors proposée à l'issue de l'opération Vital'Été :

- Entretemps escalade	4 000 €
- Olympique de Besançon	2 500 €
- La décoche Bisontine	500 €
- Amicale cycliste bisontine	3 500 €
- ASPTT Besançon	576 €
- Indépendante comtoise	500 €
- Le soleil Brille pour tout le monde	400 €
- La Saint Claude	2 240 €
- Besançon Badgers	250 €

La somme totale, soit 14 466 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

- au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 45 000 €
- à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 15 000 €.

- Espace « Arts et Création » (22,5 K€)

Cet espace est coordonné par les Francas du Doubs, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP). Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Mobilisation d'intervenants artistiques locaux pour l'animation de l'espace	20 000 €
- Prestation d'animation circastique	2 500 €

- Espace « Sante(z) vous bien » ! (8,5 K€)

Nouvel espace dont l'objectif est de proposer un lieu de sensibilisation à la santé sous divers ateliers ludiques (hygiène bucco-dentaire, gestes des premiers secours, alimentation, prévention solaire, sédentarité, vaccination, bien être, activités physiques sport /santé...) est mis en œuvre et animé par la Direction Hygiène-Santé durant 3 semaines. Pour mettre en œuvre le projet d'animation, la DHS réalise les dépenses suivantes, en dehors de la mobilisation des personnels permanents :

- Achats de Fournitures	3 000 €
- Prestations intervenants	4 000 €
- Contribution de la CPAM (intervenants + fournitures)	1 500 €

- Espace Sciences et environnement (10 K€)

Coordonné et animé par la Mission Développement Durable, cet espace fait appel à la participation de divers intervenants associatifs et prestataires pour assurer son fonctionnement et la diversité des animations. Certaines d'entre-elles mobilisent également des intervenants issus des directions de la Ville (Biodiversité Espaces Verts, Maitrise de l'énergie, Citadelle, Logis 13 Eco) et de ses partenaires institutionnels (SYBERT, ATMO BFC, UDCCAS). Les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre se répartissent selon le détail ci-dessous :

- Animation et matériel	10 000 €
-------------------------	----------

- Espace « Cultures Urbaines » (13 K€)

Pour cette année 2020 et comme les années précédentes, cet espace fonctionnera durant 3 semaines sous la coordination de l'ASEP Cras-Chaprais qui mobilisera les acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques. Cette structure associative recevra pour l'animation de cet espace une subvention d'un montant de :

- ASEP Crais-Chaprais	13 000 €
-----------------------	----------

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports	5 000 €
- Direction Vie des Quartiers	5 000 €
- Direction Action Culturelle	3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

- Evolution de l'action suite à la crise sanitaire

Un budget complémentaire de 15 000 € sera demandé pour cette édition 2020, afin d'absorber les surcoûts liés au protocole sanitaire ainsi qu'à la sécurisation des sites indispensables du fait des adaptations de fonctionnement spécifique à cet été.

- Dispositif A Tire d'aile (7 K€)

Durant l'été, des jeunes de 14 à 25 ans seront mobilisés sur le site de Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif A Tire d'Aile (ATA), pour une dépense totale de 7 000 € environ.

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2020 s'élève à **150 500 €** ventilés de la manière suivante :

- 94 500 € Direction des Sports
- 34 500 € Direction Vie des Quartiers
- 10 000 € Mission Développement Durable
- 3 000 € Pôle Culture Tourisme
- 8 500 € Direction Hygiène Santé.

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2020 des Directions des Sports et de la Vie des Quartiers, de la Mission Développement Durable, du Service Hygiène-Santé et du Pôle Culture.

Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès du Département et de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

**L'ensemble des subventions citées dans ce rapport fera l'objet d'une décision du Maire conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.**

### **3 - Développement d'activités nouvelles et de proximité**

#### **3.1 Un programme outdoor complémentaire, avec les acteurs locaux**

Les activités extérieures et individuelles ont été les premières à être autorisées et l'on a pu mesurer en 2019, l'engouement des bisontins pour ce type d'activités à travers le festival Grandes Heures Nature.

Différentes propositions pourront être développées avec les clubs, sur leurs installations, via la plateforme de réservation qui servira pour Vital'Été :

- Sorties canoë kayak, dragon boat ou aviron
- Sorties randonnées pédestres
- Animations Course d'Orientation
- Découverte de l'équitation.

#### **3.2 Des animations complémentaires de proximité**

Concernant les activités proposées par la Direction Vie des Quartiers, des activités de loisirs (programmation en cours d'élaboration) se dérouleront sur chacun des quartiers en direction des familles, des jeunes, et de l'ensemble des habitants avec pour objectifs de retisser le lien social et de **prioriser la proximité.**

Pour le dispositif **Anim'été jeunes**, il est proposé de recentrer les animations en direction des jeunes sur les quartiers - utilisation des espaces jeunesse de Planoise et Montrapon + ludothèque de la Maison de quartier Grette Butte + orientation/accompagnement des jeunes pour qu'ils profitent de l'ensemble de l'offre d'activités proposées sur la Ville (Vital'été, piscines...).

Pour l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au Fort de Bregille**, il est proposé de ne pas maintenir sur l'été 2020 « l'ALSH de Bregille » - en raison de la configuration des locaux et des déplacements (navette) jusqu'au fort de Bregille.

Son annulation ne remet pas en cause les propositions d'ALSH durant les mois d'été des autres prestataires associatifs et des Francas dans le cadre de la délégation de service public.

**Les Animations Familiales de Plein Air (AFPA)** seront adaptées pour permettre la mise en place de lieux de rencontres et d'échanges, complétés par des activités artistiques, manuelles, jeux, bien être et des moments plus collectifs avec la proposition de temps culturels (lecture, cinéma, ateliers de pratiques ...).

L'ensemble des acteurs des quartiers (notamment associatifs...) seront invités à participer à la construction et à la mise en œuvre des animations proposées. Par ailleurs, l'utilisation des structures du quartier (locaux des Maisons de quartier municipales) sera privilégiée ce qui n'exclut pas que des animations puissent trouver leur place sur l'espace public en lien dans le respect des règles sanitaires.

Une réflexion avec la Direction de l'action culturelle est en cours afin d'identifier les actions susceptibles d'être déclinées sur les quartiers, et une attention particulière sera portée aux dispositifs (Été apprenante - éducation culturelle et artistique) qui viendraient alimenter notre offre d'animations.

### **3.3 Des activités culturelles et patrimoniales**

Des activités sous forme d'ateliers et d'animation seront développées à partir des structures municipales (Musées, Citadelle, Bibliothèques...), des établissements culturels (Rodia, Scène Nationale, Centre Dramatique..) et des partenaires associatifs habituels.

A l'échelle du Grand Besançon, des activités nouvelles telles que des visites de communes autour du patrimoine ou d'explorations paysagères pourront être conçues et proposées aux familles et aux jeunes. Les infrastructures communautaires, y compris touristiques (cf Musées des Maisons Comtoises), peuvent alors servir d'appui.

### **3.4 Des vacances apprenantes ou des actions orientées sur la citoyenneté**

L'Etat souhaite développer un plan vacances apprenantes. A cette fin il a lancé un appel à projets « écoles ouvertes » en direction des établissements scolaires qui doivent proposer un projet et s'entourer des compétences, notamment associatives, pour le réaliser et pour compléter le dispositif éducatif mené par les enseignants.

Les conditions de mise en œuvre ne sont pas stabilisées, notamment la mobilisation des enseignants et l'utilisation des locaux scolaires mobilisés en partie par les travaux estivaux.

Par ailleurs, le programme de « cité éducative » doit permettre de plus facilement mobiliser les acteurs sur le quartier de Planoise, le travail devant être également conduit dans les autres quartiers de la politique de la Ville pour lesquels des actions sont en l'étude.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents dispositifs développés sur cet été 2020, décide :

- d'approuver le principe de la mise en œuvre des animations d'été 2020,
- d'approuver le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs de cette opération et à signer les conventions financières correspondantes, pour les actions présentées dans ce rapport comme pour celles en préparation.

MM. BIZE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

## VITAL'ETE 2020 REGLEMENT INTERIEUR

### PREAMBULE

L'opération Vital'Eté est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale. Cette édition 2020 présente de nombreuses évolutions pour satisfaire les exigences de la situation post crise sanitaire du COVID-19.

Le dispositif est ouvert à tous, à partir de 8 ans : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

#### **Article 1** – Période d'exploitation

L'opération Vital'Eté est ouverte chaque semaine du mardi au samedi de 14h à 19h, hors jours fériés du mardi 7 juillet au samedi 22 août 2020.

#### **Article 2** – Sites d'animation

Cette animation se déroule principalement sur 3 sites que sont :

- Le site de la Malcombe – Complexe sportif Michel Vautrot
- Le complexe sportif des Orchamps
- Le complexe sportif Léo Lagrange complété par le gymnase annexe du Palais des Sports

Complétés ponctuellement par 2 sites secondaires :

- Le CCUB pour les Sports et Cultures Urbaines (Complexe sportif de Saint-Claude)
- La Forêt de Chailluz (secteur du Cul des prés) pour les ateliers Outdoor

La localisation géographique plus détaillée est disponible dans les plans annexés au présent règlement. Les activités prévues sur le site de Léo Lagrange sont également accessibles au public handicapé.

#### **Article 3** – Conditions de participation

Les animations proposées sont en accès libre pour les enfants âgés d'au moins 8 ans. La participation à l'opération se fait sur réservation préalable accessible depuis le site web [www.besancon.fr](http://www.besancon.fr). Cette réservation génère un billet à présenter à l'entrée du site d'activité, permettant l'accès au site d'animation.

**Aucun accès ne sera possible, y compris pour les accompagnants, sans présentation de ce billet.**

Les participants retiennent un menu d'ateliers relatif à un créneau d'activité spécifique.

Ils devront quitter le site d'activité à la fin de ce créneau pour permettre l'accueil des usagers suivants.

Les participants sont pris en charge par groupe ne dépassant pas 12 personnes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur encadrant le groupe pendant le fonctionnement de l'atelier.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'été avant la fin du créneau choisi. Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les parents souhaitant simplement observer les réalisations/actions de leur enfant devront également procéder à une réservation en ligne en cochant la case « accompagnant ». Dans le cas où ces mêmes parents souhaitent participer aux

ateliers avec leur enfant la réservation est identique à celle de l'enfant, en choisissant le même menu d'atelier.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, en respectant les distances physiques entre eux. Ils devront porter un masque.

Compte tenu de la situation sanitaire particulière, Vital'été n'accueillera pas de groupe pour son édition 2020 (hormis pour les personnes en situation de handicap).

#### **Article 4 – Matériel**

Le matériel nécessaire à l'atelier sera mis à disposition par l'éducateur. Ce matériel fera l'objet d'une procédure sanitaire stricte, validée par les services compétents sur la base d'une fiche de protocole spécifique à chaque atelier.

#### **Article 5 – Consignes sanitaires**

Les visiteurs s'engagent à ne pas fréquenter Vital'été s'ils présentent des symptômes du COVID-19 ou s'ils ont été en contact avec une personne malade de ce virus.

Les visiteurs devront respecter de manière stricte les gestes barrières, les consignes données par les éducateurs ainsi que la signalétique visuelle. La distance physique devra être respectée sur l'ensemble du site.

Les éducateurs seront quant à eux équipés des équipements de protection individuelle adaptés à leurs missions afin d'assurer leur protection et celle du public.

#### **Article 6 – Utilisation des locaux**

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement.

Il est interdit d'endommager les aménagements et les installations.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'été.

#### **Article 7 – Dégradations**

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

#### **Article 8 – Habilitation du personnel**

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'été est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

#### **Article 9 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l'image**

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu'elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu'elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d'animation mises en œuvre par la ville de Besançon.

**Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon**

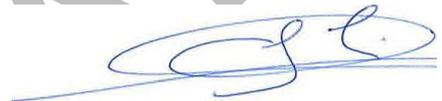
La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d'objets appartenant aux utilisateurs de l'animation Vital Eté. Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d'argent, ni objet de valeur.

**Article 11 – Application du règlement**

Le Maire sera chargé de l'exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de Besançon en date du ..... , visé par le contrôle de légalité le ..... »

*Pour le Maire,  
Par délégation,  
L'Adjoint aux Sports,*



*Abdel GHEZALI*

ANNEXE